

BUREAU VERITAS SA

BV - Niort 290 avenue de Paris Espace NEWTON 79000 NIORT France Téléphone : 05 49 76 43 70

Mail: nicolas.ferrand@fr.bureauveritas.com

A l'attention de M. BARILLOT SAMY

GESTE SCENIQUE SARL CENTRE ROUTIER 79370 LA CRECHE

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

MAT DE LEVAGE MOBIL-TECH ALP-5 N° B



Intervention du 07/03/2016

Coordonnées du site :

Nom du site : GESTE SCENIQUE SARL

Latitude : -0.3115 Longitude : 46.3598

Numéro d'affaire : 265194

Référence du rapport : 265194/2.36.5.R

Rédigé le : 07/03/2016 Par : Nicolas FERRAND

Ce document a été validé par son auteur

Lieu d'intervention : GESTE SCENIQUE CENTRE ROUTIER

79370 LA CRECHE

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-004,inspection Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

PREAMBULE

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail, dans laquelle sont mentionnés la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'une astérisque (*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.

RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur** décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement (selon le type de vérification).

L'employeur doit tenir à jour un registre de sécurité par établissement, y consigner le résultat des vérifications et y annexer le présent rapport.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification et le tenir à disposition de l'organisme de contrôle lors de la prochaine vérification.

Formation des personnels :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. Pour la conduite des équipements de travail suivants : grues à tour, grues mobiles, grues auxiliaires de chargement de véhicules, chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, plates-formes élévatrices mobiles de personnes, engins de chantiers télécommandés ou à conducteur porté, les travailleurs doivent être titulaires d'une autorisation de conduite.

PERSONNE(S) RENCONTREE(S)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M.BARILLOT SAMY.

EQUIPEMENT(S) OBJET(S) DU PRESENT RAPPORT

Quantité	Equipement(s)	Quantité	Equipement(s)
1 MAT DE LEVAGE			

RECAPITULATIF DES ACTIONS A ENTREPRENDRE

	MAT DE LEVAGE		N° série : N° interne :	Treuil n° 10001890 B	
Fiche n° 1 Marque : MOBIL-TECH		Type :	ALP-5		
	Localisation :	DEPOT LA CRECHE / ATELIER / APPAREIL MOBILE			
	Avis Général	Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans le tableau des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.			
3.4 - L	3.4 - Liaisons, fixation, assemblages, articulations:				
Code	Code OBS : NF/070316/110705/0				
Rem	Remplacer un patin cassée sur le premier telescope				

Fiche n° 1			N° série : N°interne :	Treuil n° 10001890 B
	Marque :	MOBIL-TECH	Type :	ALP-5
Date	de mise e	n service: 2000	Texte de référence :	Arrêté du 1er mars 2004
Localisation : DEPOT LA CRECHE / ATI			/ ATELIER / APPAREIL	MOBILE
Lors de	Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : MR LOUE ADRIEN			

CARACTERISTIQUES

Energie (s): A bras	C.M.U. (kg): 225
Hauteur de levage maximale (m): 5.5	Marquage Constructeur : CE

EQUIPEMENTS

Désignation : Crochet	Vérifié : Oui
-----------------------	----------------------

SUSPENTES

Suspentes

Nature : CABLE	Désignation : LEVEE MAT
Types: AME ACIER	

Caractéristiques

Diamètre (mm) : 5.5	Nombre de Torons : 6 Torons extérieurs	

ASPECTS DOCUMENTAIRES

Carnet de maintenance

Nombre de suspentes : 1

Modification importante : Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance

CHARGES ET ESSAIS

Essais: Les essais en charge ont été réalisés avec la Charge Maximale d'Utilisation (à la portée indiquée le cas échéant).

Description et conditions d'exécution des essais

Description :	Ensemble des 4 éléments telescopique sorti: charge susspendu	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
	susspendu	

AVIS GENERAL

Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans le tableau des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

3.4 - Liaisons, fixation, assemblages, articulations:

Code OBS: NF/070316/110705/0

Remplacer un patin cassée sur le premier telescope

Fiche n° 1 MAT DE LEVAGE		N° série : N°interne :	Treuil n° 10001890 B		
	Marque :	MOBIL-TECH	Type :	ALP-5	
Date de mise en service : 2000			Texte de référence :	Arrêté du 1er mars 2004	
	Localisation : DEPOT LA CRECHE / ATELIER / APPAREIL MOBILE				
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : MR LOUE ADRIEN				E ADRIEN	

Fiche n° 1		N° série : N°interne :	Treuil n° 10001890 B	
	Marque :	MOBIL-TECH	Type :	ALP-5
Date	de mise e	n service: 2000	Texte de référence :	Arrêté du 1er mars 2004
Localisation : DEPOT LA CRECHE / ATELIER / APPAREIL MOBILE				
Lors de	Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : MR LOUE ADRIEN			

LISTE DES POINTS APPLICABLES

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

CARACTERISTIQUES	3 CHARPENTE
EQUIPEMENTS	3.1 Butées - amortisseurs
SUSPENTES	3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations
APPAREIL DE MESURE UTILISE	3.5 structure
A ASPECTS DOCUMENTAIRES	3.7 Organes de roulement et de guidage
A.1 Carnet de maintenance	4 CHASSIS
A.2 Affichage capacité	4.7 Stabilisateurs
A.4 Affichage divers (plaques constructeur) A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE A.14 Notice d'instruction A.17 Rapports de vérification B CONDUITE ET MANOEUVRE DE L'EQUIPEMENT	9 SUSPENTES, TAMBOURS, POULIES, DISPOSITIFS DE PREHENSION 9.1 Attaches 9.2 Dispositifs de préhension 9.4a Suspentes cables 9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux 10 MECANISMES 10.3 Dispositif d'immobilisation
	10.5 Freins des mouvements concourant au levage 10.10 Dispositif d'arrêt 11 DISPOSITIFS DE SECURITE 11.7 Butées de fin de course 12 CHARGES ET ESSAIS Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» APPAREIL A BRAS 7